

La Banque Postale signe son premier accord social pour faciliter la vie des collaborateurs aidants

La Banque Postale a signé le 27 mai 2025 à l'unanimité avec les partenaires sociaux (CFDT, CGT, FO, SNB/CFE-CGC) son premier accord social relatif aux collaboratrices et collaborateurs en situation d'aidance pour les accompagner dans cette étape de vie et simplifier leur organisation du travail. Cet accord prévoit plusieurs mesures clés comme 3 jours d'autorisation d'absence par an, le recours accru au télétravail, ainsi que la possibilité de bénéficier de dons de jours de solidarité. Il s'inscrit dans la lignée des engagements sociétaux d'entreprise à mission de La Banque Postale.

Avec l'allongement de l'espérance de vie et l'évolution de la pyramide des âges, le nombre de personnes dépendantes est appelé à s'accroître dans les années à venir : la France compte entre 8 et 11 millions¹ de proches aidants non-professionnels, dont 61 % sont en activité. On estime qu'**un salarié sur quatre sera confronté temporairement ou plus durablement à l'accompagnement d'un proche en situation de dépendance d'ici 2030², du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap.**

À l'instar du groupe La Poste et de sa filiale CNP Assurances, La Banque Postale a souhaité mettre en place un accord, en concertation avec les organisations syndicales, pour reconnaître la situation spécifique de ces salariés et favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et personnelle.

Cet accord d'une durée de 2 ans prévoit 4 mesures clés permettant de simplifier l'organisation des collaborateurs aidants :

- la mise en place de **3 jours d'autorisation d'absence par an** pour d'accompagner le proche aidé à l'occasion de démarches médicales ou administratives,
- la possibilité de bénéficier du dispositif de **dons de jours de solidarité** jusqu'à 25 jours par an, avec une réserve garantie de 100 jours par l'entreprise,
- une **journée hebdomadaire de télétravail supplémentaire qui peut s'effectuer au domicile de l'aidé** et un **temps partiel facilité**,
- un accompagnement personnalisé si le collaborateur souhaite effectuer **une mobilité géographique** pour se rapprocher de son proche aidé.

¹ Source : France Travail

² Source : Baromètre OCIRP / Viavoice 2024

Pour soutenir les managers et les salariés, dans la recherche de solutions adaptées en fonction des situations, une **personne référente aidance** est mis en place au sein de la direction des ressources humaines. La Banque Postale s'engage également à mettre en place des **actions de sensibilisation et de formation** pour faire connaître les besoins spécifiques liés à la situation d'aidance et les dispositions de cet accord. Ainsi, un « guide d'accompagnement des salariés en situation d'aidance » présentant l'ensemble des mesures destinées à faciliter la vie des salariés aidants sera diffusé auprès de l'ensemble des collaborateurs de La Banque Postale.

« Face aux enjeux liés au vieillissement de la population et à l'augmentation de la dépendance liée à l'âge, la reconnaissance croissante du rôle des aidants dans la société va devenir un sujet majeur. C'est pourquoi La Banque Postale a souhaité initier une démarche avec ses partenaires sociaux sur l'accompagnement des salariés aidants. Avec la signature de ce premier accord social, elle démontre sa volonté d'intégrer pleinement le statut d'aidant dans les parcours de vie reconnus par l'entreprise, au même titre que la parentalité ou la maladie. Cet accord s'inscrit en parfaite cohérence avec les valeurs de solidarité et d'inclusion portées par l'entreprise. » précise Guillaume de Roucy, directeur des ressources humaines du Groupe La Banque Postale.

À propos de La Banque Postale

La Banque Postale forme, avec ses filiales dont CNP Assurances, un grand groupe international de bancassurance, 12^{ème} de la zone euro par la taille du bilan. Son modèle d'affaires diversifié lui permet d'accompagner en France 18 millions de clients particuliers, entreprises, institutionnels et acteurs du secteur public local. Filiale du groupe La Poste, La Banque Postale est une banque de proximité, présente sur tout le territoire avec plus de 17 000 points de contact dont près de 7 000 bureaux de poste.

Avec son plan stratégique « La Banque Postale 2030 », elle se fixe l'ambition de devenir la banque préférée des Français et le leader de la finance à impact, avec une gamme complète et omnicanale de services de bancassurance, articulée autour de ses deux marques : La Banque Postale, sa banque au quotidien et Louvre Banque Privée, sa banque patrimoniale. La Banque Postale accélère sa stratégie de diversification et développe ses métiers d'expertise, notamment dans la gestion d'actifs, l'assurance, le crédit à la consommation et la banque des entreprises et du développement local.

Forte de son identité citoyenne, La Banque Postale œuvre pour une transition juste en intégrant au cœur de sa gouvernance des objectifs en matière d'impact environnemental et social. Entreprise à mission depuis mars 2022, La Banque Postale ambitionne d'atteindre zéro émission nette dès 2040. Elle figure aux 1ers rangs des agences de notation extra-financière

Contact presse :

Marion Soulet – marion.soulet@laposte.fr – 06 25 57 37 68

France Plasse – france.plasse@laposte.fr – 06 08 47 75 41